

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

Nom du produit : Casonic plâtre de construction et d'électricien

Substance : Sulfate de calcium

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119444918-26-0000

Numéro CAS : 7778-18-9

Numéro CE : 231-900-3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes

Matériaux de construction à base de plâtre ; liant de pose ; utilisation directe ou transformation ultérieure ; charge, intermédiaire (précurseur), auxiliaire de procédé, matériau porteur, adsorbant et absorbant pour les gaz.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

VG-ORTH GmbH & Co. KG
Holeburgweg 24
D-37627 Stadtoldendorf – Allemagne
Téléphone : +49 (0)5532 505-0
Fax : +49 (0)5532 505-550
E-mail : info@vg-orth.de
Site internet : www.vg-orth.com

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP), cette substance n'est pas classée comme dangereuse.

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucun élément d'étiquetage requis.

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Dénomination chimique : Sulfate de calcium (hémihydraté)

Formule : $\text{CaSO}_4 \times n \text{ H}_2\text{O}$ ($n = 0, \frac{1}{2}, 2$)

Teneur : 95 – < 100 %

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Inhalation :** amener la personne à l'air frais.
- **Contact avec la peau :** laver abondamment à l'eau, retirer les vêtements contaminés.
- **Contact avec les yeux :** rincer immédiatement et soigneusement à l'eau.
- **Ingestion :** rincer la bouche et boire un verre d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets

Aucune information disponible.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction adaptés à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers

Produit non inflammable.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Éviter la formation de poussières. Ne pas inhaler. Le produit humide peut être glissant. Récupérer mécaniquement et éliminer conformément à la section 13. Éviter tout rejet dans l'environnement.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés. Éviter la formation de poussières. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

7.2 Conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés. Aucune condition particulière requise.

Classe de stockage (TRGS 510) : 13 – Solides non combustibles.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle

- **Protection respiratoire :** masque FFP2 en cas de ventilation insuffisante.
 - **Protection des yeux :** lunettes de sécurité fermées.
 - **Protection des mains :** gants de protection en cas de contact prolongé.
 - **Protection du corps :** vêtements de protection appropriés.
-

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

- État physique : solide (poudre)
 - Couleur : blanc à gris
 - Odeur : inodore
 - pH : 7
 - Solubilité dans l'eau (20 °C) : env. 2 g/L
 - Densité : env. 2,3 g/cm³
 - Point de fusion : env. 1450 °C
 - Explosivité / propriétés oxydantes : néant
-

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Stable dans des conditions normales. Aucune réaction dangereuse connue. Décomposition thermique au-dessus de 1450 °C avec formation d'oxyde de calcium et de trioxyde de soufre.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Selon les données disponibles, aucun effet toxique aigu, aucune irritation significative, aucun effet cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

SECTION 12 : Informations écologiques

Substance inorganique. Ne répond pas aux critères PBT ou vPvB. Éviter toute libération dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Élimination conformément à la réglementation locale.

Code déchets (UE) : 17 08 02 – Déchets de matériaux de construction à base de plâtre.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Non classé comme marchandise dangereuse selon ADR/RID/IMDG/IATA.

SECTION 15 : Informations réglementaires

Non soumis à la directive SEVESO III. Classe de danger pour l'eau : 1 (faiblement polluant).

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche reposent sur l'état actuel des connaissances et ne constituent pas une garantie des propriétés du produit.